

Pour vous abonner à la Lettre
Entreprises & Défense [LIEN](#)

Effectifs militaires au sein des principales armées européennes :
Espagne : 131.016.
Italie : 182.759.
Royaume-Uni : 177.600.
Allemagne (hors appelés) : 188.856.
France : 235.230.

10^{ème} anniversaire le 18 mai dernier du porte-avions Charles-de-Gaulle. 8^{ème} porte-avions français et premier bâtiment de surface à propulsion nucléaire.

13 M€ consacrés chaque année par la DGA au financement de thèses, de stages post-doctoraux ou de recherche à l'étranger.

19.914 militaires recrutés en 2010 pour 26.965 départs.

706 militaires reconvertis dans la fonction publique en 2010 et 557 ayant accédé à un emploi réservé.

2.314 civils recrutés en 2010 pour 3.838 départs.

69.990 personnels civils au sein de la Défense dont 36.715 titulaires et 24.355 ouvriers de l'Etat.

La perception des armées par les français :

89% ont une bonne opinion des armées (BVA).

85% estiment que les armées sont capables d'assurer la sécurité du pays (BVA).

87% pensent que les armées apportent aux jeunes engagés une bonne formation et le sens du civisme (BVA).

58% estiment que la situation internationale rend nécessaire un effort budgétaire supplémentaire pour les armées. (BVA).

84% estiment que le ministère de la Défense est aussi bien ou mieux géré que les autres ministères (BVA).

95% estiment que la modernisation du ministère de la Défense est « importante » et 56% « indispensable » (BVA).

Sources : ministère de la Défense et rapports parlementaires.



www.lgmgroup.fr/
defense@lgm.fr

Quels sont les sujets traités par votre Association ?

Nous avons souvent cette question, posée tant par des dirigeants de TPE que par de grands groupes, mais également par des interlocuteurs du ministère de la Défense. La réponse est à la fois simple et complexe. L'Association traite de l'ensemble des sujets liés aux relations entre l'entreprise, la Défense et sa « communauté » : achats, développement durable, restructurations, protection du patrimoine, communication d'influence, reconversion des militaires, emploi des conjoints, accès à la commande publique, relations entre donneurs d'ordre et PME... C'est grâce à cette approche globale, renforcée par notre connaissance de la Défense et des entreprises, que nous contribuons réellement au rapprochement de ces 2 mondes en intégrant les nouveaux enjeux et défis. Mon conseil : veillez à bien être destinataire de l'ensemble de nos informations en vous abonnant si nécessaire sur la page d'accueil de notre site Internet. Bonne lecture !!!

Pascaline Abdini
Secrétaire général

p.abdini@entreprisespartenairesdeladefense.fr

Trois questions à... l'ingénieur général de l'armement Philippe Genoux

Chef de la Mission «Partenariats Public Privés»

- Pouvez-vous nous présenter brièvement la Mission «Partenariats Public Privés» ?

Créée en mars 2009 et placée sous l'autorité du Secrétaire général pour l'administration (SGA) la Mission «Partenariats Public Privés» (MPPP) qui compte une douzaine de collaborateurs, est chargée de mener les études de faisabilité économique et juridique conjointement avec les directions ou services en charge de projets de contrats de partenariat ou d'externalisations, et de réaliser en liaison avec ceux-ci les analyses préliminaires et les évaluations préalables. Elle a également vocation à accompagner la passation des contrats de partenariat et les marchés d'externalisation en apportant les expertises financières et juridiques spécifiques à ce type d'opérations.

- Quels projets de partenariats sont en cours de contractualisation ou d'évaluation actuellement ?

La MPPP est associée à de nombreux projets. On retiendra notamment des opérations de nature bâtiminaire (rénovation et entretien/maintenance sur une trentaine d'années du CNSD à Fontainebleau, réhabilitation/construction et entretien/maintenance sur une trentaine d'années de la résidence étudiante de l'ISAE à Toulouse) ou équipementier (mise à disposition d'une flotte de bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH) et soutien sur une quinzaine d'années, déploiement d'un réseau de télécommunication inter-sites et sa gestion/soutien sur une quinzaine d'années, déploiement et soutien d'une flotte de véhicules légers tactiques non protégés sur une dizaine d'années).

En ce qui concerne les externalisations, l'activité de la Mission est étroitement liée aux projets de modernisation du ministère de la Défense. Ceux-ci touchent des domaines très variés, comme, par exemple, le bloc restauration-hôtellerie-loisirs (RHL), l'habillement des militaires, le "Facility Management", la protection des emprises (accueil/filtrage), la bureautique, la maintenance aéronautique ou encore le transport routier en métropole.

- Quel bilan de l'action de la Mission peut-on tirer aujourd'hui d'une manière concrète ?

Il est trop tôt pour tirer un bilan de l'action de la Mission avec le recul nécessaire. Toutefois, les premières réalisations sont bien là. Les recrutements initiaux de la Mission ont permis la signature du premier PPP du ministère en janvier 2008 (achat d'heures de vol d'hélicoptères au profit de l'EALAT-Dax sur une durée de 22 ans). Ils ont également préparé la passation du PPP portant sur le déploiement et le soutien sur quinze ans de réseaux de desserte sous protocole Internet sur une trentaine de bases aériennes (RDIP-Air) notifié le 22 août dernier. S'agissant des externalisations, la Mission a été directement partie prenante pour la passation des premiers marchés : restauration-hôtellerie-loisirs sur huit sites pilote, protection de bases aériennes, ou Facility Management sur la base aérienne de Creil. De même, elle a réalisé l'évaluation préalable portant sur l'opération d'externalisation de l'habillement, particulièrement ambitieuse, dont la procédure de passation vient d'être lancée. La Mission a en outre contribué à la mise en place du dispositif de mise à la disposition (MALD) destiné à faciliter les externalisations en offrant la possibilité aux personnels concernés de rejoindre les titulaires de marché tout en restant agents du ministère.

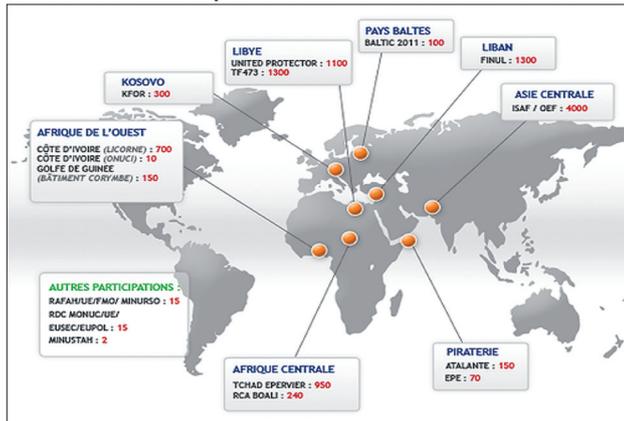
Enfin, la création de la MPPP a permis l'adoption de méthodes et d'outils homogènes au bénéfice de l'ensemble du ministère de la Défense. Cette démarche permet d'assurer la cohérence des travaux d'évaluation et des démarches contractuelles menées au sein du ministère, nécessaire en raison des enjeux économiques des opérations et de leur complexité contractuelle. Ces travaux sont menés sans exclusive, puisqu'ils couvrent non seulement l'analyse de scénarii d'externalisation mais également celui de rationalisation des régies.

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense. Tous les collaborateurs de l'Association sont bénévoles. Les seuls revenus sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pour télécharger la Synthèse des activités 2010 [LIEN](#)

Pour télécharger le document permettant à votre entreprise de nous rejoindre éventuellement en 2011 [LIEN](#)

Opérations extérieures



Environ 10.600 militaires français engagés sur les théâtres d'opérations extérieures.

Visite VIP du salon Milipol Paris 2011

L'Association organise le 20 octobre une visite VIP du salon Milipol Paris 2011, salon mondial de la sécurité intérieure des états. Quelques places sont réservées à des dirigeants d'entreprises non adhérentes. Pour en savoir plus sur le salon : [LIEN](#) Contact concernant cette visite : [LIEN](#)



Formation Sécurité économique de Défense

Sciences-Po Aix organise en partenariat avec la Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD) une formation de 2 jours consécutifs par mois sur 10 mois ayant pour but d'appréhender les enjeux économiques et de sécurité liés à la défense. Contact : [LIEN](#)

Vous recevez la Lettre Entreprises & Défense suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser en faisant parvenir un courriel à l'adresse : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr

Colloque sur les formations supérieures aux métiers de la sécurité privée

L'Association et Défense Mobilité, l'Agence de reconversion des la Défense, organise le 8 novembre de 14 heures à 18 heures à l'Ecole militaire à Paris un colloque destiné aux militaires intéressés par une reconversion dans le secteur de la sécurité privée, tant au bénéfice de grands clients que de prestataires de service. Renseignements et inscriptions au sein du réseau de Défense Mobilité et sur son site : [LIEN](#)



Site de l'ECPAD

Le site Internet de l'Etablissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense (ECPAD) présente toute l'actualité de l'établissement à travers ses trois principales missions : agence d'images de la Défense, centre de production audiovisuelle et centre d'archives. La rubrique « Médiathèque de la Défense » permet de consulter plus de 8.000 photos ou extraits de films et propose un accès gratuit aux fonds d'archives : [LIEN](#)



Entreprises & Défense

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.
 Rédacteur en chef : Pascaline Abdini.
 Comité de rédaction : Pascaline Abdini, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.
 Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.
 Mail : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr
 ISSN 2114-7019
 Tous droits réservés.
 Les marques "Prix de la reconversion des militaires" et "Entreprises & Défense" sont déposées auprès de l'INPI.

La Cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre



L'armée de Terre représente 86 % des hommes et des femmes déployés en opérations extérieures. En 2010, les soldats de l'armée de Terre ont mis en œuvre 98% des munitions tirées au combat et ont été impliqués dans pas moins de 350 accrochages et 108 actions indirectes. Cette même année, 21 soldats sont morts en opérations et 282 autres ont été blessés en service.

Dans un contexte d'accroissement des opérations extérieures, le besoin s'est fait sentir au sein de l'armée de terre de créer une structure capable de venir en aide aux blessés et à leurs familles. Créée le 1er septembre 1993, la Cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre (CABAT) est placée sous l'autorité du gouverneur militaire de Paris. Implantée à l'Hôtel national des Invalides, la CABAT a ouvert plus de 5.000 dossiers de suivi de blessés. En 2010, les missions de la CABAT ont été étendues au suivi des familles de décédés et ses effectifs ont été doublés.

La mission de la CABAT est de permettre à tout militaire blessé en service de retrouver sa place dans la société. Elle possède une expertise dans quatre domaines (juridique, action sociale, réinsertion et ressources humaines) qui lui permet d'assurer le suivi du blessé à court, moyen et long termes.

Blessés en service et reconversion

Dans le cadre de son action, l'Association a proposé à la CABAT d'apporter son expertise dans le domaine de la reconversion. L'idée étant de mettre à la disposition son réseau au sein du monde de l'entreprise, notamment en province, avec en parallèle si nécessaire un véritable suivi sous la forme d'un quasi accompagnement, aide pouvant être apportée également au conjoint voire aux enfants (stages...). Bien entendu cette aide s'applique également aux militaires des autres armées et de la gendarmerie (Cellule d'aide aux blessés et malades de l'état-major de la Marine, Cellule d'aide aux blessés, malades et familles de l'armée de l'air et Bureau de l'action sociale de la direction générale de la gendarmerie nationale). Une adresse spécifique a été créée par l'Association : [LIEN](#)

Focus sur les lauréats du « Prix de la reconversion des militaires »

Le « Prix de la reconversion des militaires » 2010 option « création d'entreprise » a été décerné le 7 juin dernier à l'Ecole militaire à Paris à Jérôme Chamoulaud [MAIL](#), ancien sous-officier de l'armée de l'air, pour la création du restaurant « La Table d'Aurance » [SITE](#) et d'un centre de proximité (café et multi-services) à Saint-Michel d'Aurance en Ardèche.

Un « coup de pouce » dans le cadre du Prix 2010 option « création d'entreprise » a été remis à Cédric Hubert [MAIL](#), ancien sous-officier de l'armée de terre de l'arme des transmissions, pour la création d'un centre de bateau-école « Le Nautil-Boat » [SITE](#) à Gruissan dans l'Aude, centre permettant de suivre toute les formations nécessaires pour la navigation de plaisance.

Le « Prix de la reconversion des militaires » est présenté sur le blog du journaliste Jean Guisnel du magazine Le Point [LIEN](#)

Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense, est publiée en 2011 avec le soutien du groupe LGM.